

Pour une protection de la jeunesse forte dans un marché du cannabis réglementé

Prise de position de la Coordination politique des addictions NAS-CPA

Contexte

- L'actuelle interdiction du cannabis ne permet pas de réduire suffisamment la consommation de cannabis
- La consommation de cannabis est la plus répandue parmi les adolescents et les jeunes adultes et est considérée comme normale depuis longtemps
- Les jeunes sont exposés à des risques considérables dans les conditions de prohibition (par ex. contact avec d'autres substances psychoactives, cannabinoïdes de synthèse)¹
- La protection légale de la jeunesse telle que pratiquée aujourd'hui ne permet pas de protéger et d'accompagner les mineurs de manière appropriée
- La situation juridique actuelle rend difficile la mise en œuvre de la promotion de la santé, de la prévention et de la réduction des risques
- Le marché illégal rend impossible le contrôle de la qualité des produits et complique le monitoring adéquat de la consommation

Exigences minimales pour une protection forte de la jeunesse

Prévention comportementale

Stimuler les compétences de vie et de consommation

- Proposer des prestations de prévention et d'information en phase avec leur temps et adaptées au groupe cible

- Renforcer des compétences individuelles en matière de consommation et des facteurs de protection pour un usage responsable du cannabis
- Mise à disposition d'informations à bas seuil et aisément compréhensibles concernant différents produits et formes de consommation de cannabis

Prévention structurelle

Statut spécifique de protection pour les mineurs

- Il faut un débat sur la limite d'âge ou du moins des « mesures d'accompagnement » des jeunes dans le cas où cette limite est fixée à 18 ans
- Statut de protection particulier pour les mineurs par la décriminalisation de la possession, de la consommation et de la production de cannabis jusqu'à une certaine quantité

Qualité des produits cannabiques et commerce

- Contrôle et la déclaration des composants
- Réglementation séparée du commerce des produits à très haute teneur en THC et incitations supplémentaires à la consommation²
- Création de règles concernant la distance entre les lieux de vente et les lieux où sont proposées des offres adressées aux enfants et aux jeunes
- Interdiction de la vente en ligne pour limiter l'accessibilité aux jeunes

¹ Voir OFSP (2019). *Rapport : La protection de la jeunesse dans le domaine de la consommation de substances addictives*. P. 13.

² Par exemple en raison du goût, du sucre, de la couleur et du design

Contrôle des prix

- Représentation du potentiel de risque par le prix
- Tarif minimum pour tous les produits à base de cannabis, notamment pour protéger les jeunes sensibles au prix.

Stricte interdiction de la publicité

- Il convient d'éviter que la publicité incite les jeunes à la consommation de cannabis

Taxe en faveur de la prévention

- Introduction d'une taxe dédiée à un usage précis, à savoir le financement d'une protection durable de la jeunesse à tous les niveaux du système fédéraliste et en particulier pour les tâches du ressort des cantons
- Usage dédié à la protection de la jeunesse, à la prévention, à la réduction des risques, au conseil/à la thérapie et à la recherche/à l'évaluation

Détection et intervention précoce, thérapie et conseil

Détection et intervention précoce

- Renforcement de la détection et de l'intervention précoces (p. ex. formations continues pour les professionnels en contact avec les jeunes, sensibilisation des parents et des proches)
- Intervention et sensibilisation dans l'environnement social des jeunes ayant une consommation problématique

Traitement des problèmes liés à la consommation de cannabis chez les jeunes

- Développer les offres de traitement, jusque-là insuffisantes, à destination des enfants et des jeunes qui connaissent des troubles liés à la consommation de substances
- Développement d'offres de soutien spécifiques à bas seuil pour les jeunes et les jeunes adultes (en particulier des offres de conseil en ligne)

Monitoring et recherche

- Évaluation et adaptation permanente des mesures de régulation
- Monitoring annuel de la consommation de cannabis et de substances psychoactives chez les enfants et les adolescents
- Collecte de données sur la consommation de cannabis sur la base des valeurs de prévalence, mais également de l'intensité de la consommation et de l'exposition au THC
- Collecte de données sur le recours aux traitements en cas de troubles liés à la consommation de substances

Autres recommandations pour un marché du cannabis réglementé:

- Points de vente licenciés avec personnel formé
- Nombre limité de points de vente
- Contrôle des processus de production (production des semences, culture, récolte, transformation, conditionnement, etc.³) et lutte contre la contrebande
- Introduction de valeurs limites pour le trafic routier (traitement juridique identique de l'alcool et du THC)
- Interdiction de promotion
- Interdiction de sponsoring
- Emballages neutres (Plain Packaging)
- Mises en garde sur les emballages
- Renforcer la prévention, le conseil/la thérapie et la réduction des risques
- Système de licences pour le commerce de détail (contrôle partiel de la vente par l'État)

³ L'impureté des produits, causée par la présence de pesticides, insecticides, bactéries, champignons, moisissures, etc., ainsi que l'ajout de cannabinoïdes de synthèse aux produits de cannabis CBD ou

d'autres produits, peut être réduite grâce à un marché régulé et à un contrôle efficace des processus de production.